

# LUTTE DES CLASSES ET DÉMOCRATIE...

Il aura fallu des millénaires pour que les hommes accèdent au concept de démocratie, sans cesse, il est vrai, remis en cause.

La croyance au «*péché originel*» implique la négation de l'individu rabaissé au rang de «*personne humaine*» devant accepter la soumission à des hiérarchies sacerdotales prétendant tenir leur pouvoir de Dieu le Père lui-même!!!

De ce point de vue, le vocabulaire des judéo-chrétiens est riche d'enseignements. Nous ne serions pas des individualistes (libres et de bonnes mœurs!) mais un troupeau à la tête duquel il faut nécessairement un «*pasteur*», comme de bien entendu, accompagné de «*chiens de garde*»!

On aurait pu penser que les progrès réalisés depuis la renaissance, c'est-à-dire depuis le retour à la civilisation, étaient définitivement acquis. Mais il faut nous rendre à la réalité et avoir le courage de la regarder en face! Aujourd'hui, avec la mise en œuvre de «*l'intégration européenne*», fondée sur la théologie de la subsidiarité, nous assistons à un retour offensif de l'esprit grégaire étroitement lié à l'obscurantisme religieux.

Pourtant il est indéniable, et les événements que nous vivons actuellement nous le rappellent cruellement les «*pasteurs*» se transforment aisément en «*seigneurs de la guerre*», lesquels n'ont pas nécessairement des mœurs pastorales! Bien entendu, tous les hiérarques, à quelque religion qu'ils appartiennent affirment n'avoir en vue que le «*bien commun*», censé transcender les intérêts particuliers.

Autrement dit ce qui sépare les hommes et génère des conflits entre eux, ne serait pas la conséquence de leurs conditions matérielles d'existence mais le combat «*éternel*» (sic) entre les bons et les méchants, entre le Diable et le Bon Dieu, entre le mal et le bien!

La *Charte d'Amiens* qui, après plus d'un siècle d'existence, demeure d'actualité, proclame «*la reconnaissance de la lutte des classes qui oppose sur le terrain économique la classe ouvrière à la classe capitaliste*». Par ailleurs, le *Manifeste communiste* affirme que «*la lutte des classes est le moteur de l'histoire*».

Tout cela est, selon moi, fondamentalement exact. Cependant il serait faux de croire que le processus de lutte des classes se développe de la même manière dans n'importe quelles conditions. L'Histoire nous a appris que tout système totalitaire, fondé sur l'idéologie du «*bien commun*» est conduit inéluctablement à remettre en cause les libertés individuelles et collectives et c'est pourquoi, aujourd'hui, le combat pour le maintien de l'indépendance de classe des organisations syndicales et politiques et celui pour le retour à la démocratie, sont intimement liés.

Mais pour que ce combat soit efficacement mené, encore faut-il que travailleurs et démocrates possèdent au moins en partie, «*la science de leur malheur*». Or, la connaissance scientifique n'est pas innée... Elle s'acquiert et c'est pourquoi, le mouvement ouvrier et démocratique, tout en prenant une part active au combat de tous les jours pour la «*défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs*» a toujours affirmé la nécessité d'élever «*le niveau de conscience*» des victimes de ce que la Boétie appelait «*la servitude volontaire*».

Ce double aspect de l'activité des militants ouvriers et des démocrates est selon moi, indispensable si on veut contribuer sérieusement à la constitution, au sens large du terme, d'une représentation politique ouvrière et démocratique.

**Alexandre HÉBERT.**

# INTERVENTION DE J.C. LOEW AU CONGRÈS DE LA FÉDÉCHIMIE F.O. (15,16,17 NOVEMBRE 2001)

Décidément nous vivons une bien drôle d'époque. Nous, militants syndicaux, nous ne serions pas de bons patriotes aux prétextes que nous n'intégrons pas le vocabulaire sur le «*patriotisme économique*».

Ainsi, les exploiters, les affameurs, au motif de la situation internationale veulent faire taire les syndicats. La bourse doit continuer de fonctionner et les travailleurs doivent cesser de revendiquer et de manifester.

Le 11 septembre 2001, la vie s'est brusquement arrêtée pour des milliers d'innocents, travailleurs américains, victimes de la barbarie aveugle du fanatisme religieux. Quelques jours plus tard, sans que M. Seillère trouve cela indécent les opérations boursières et spéculatrices reprenaient de plus belle, et des milliers de salariés jetés à la rue.

Dans ce domaine, il n'existe pas de trêve internationale, à écouter les moralistes de tous bords, il faudrait donc, dans une situation de guerre, accepter la remise en cause des libertés, l'austérité salariale, les restructurations, les licenciements, l'aggravation des conditions de vie de millions de salariés, chômeurs, retraités.

Vous aurez compris, qu'en faites, ce «*patriotisme économique*» est un «*patriotisme de classe*», car il s'adresse uniquement aux travailleurs, et ceci comme le dit Michel dans son rapport, afin «*que les riches soient encore plus riches et les pauvres encore plus pauvres*»!

La logique de guerre n'est pas celle de la classe ouvrière, nous savons, parce que l'Histoire nous l'a toujours démontrée, que ce sont chaque fois, les peuples innocents qui en sont les premières victimes, il est à craindre que la pieuse croisade de Busch en Afghanistan ne soit le massacre des innocents. L'éradication du terrorisme implique la rupture avec les règles de la mondialisation libérale qui opprime et affame des millions d'êtres humains de part le monde.

Alors oui, parce que nous sommes indépendants, parce que nous savons ce que solidarité internationale entre travailleurs signifie, nous avons manifesté le 16 octobre sans honte, sur la base de nos revendications, malgré les pressions de toutes parts, pour nous en empêcher. Cette journée de grève et de manifestation a été significative de la volonté de la classe ouvrière à se mobiliser pour les salaires, la protection sociale, les retraites, contre les licenciements, contre la régression sociale. Mais aussi pour la défense de la République et de ses principes, mise à mal par ceux qui rêvent dans la reconstruction du Saint Empire Romain Germanique et d'une société de type corporatiste avec des syndicats sous tutelle.

Il en est ainsi de la refondation sociale du MEDEF d'une part et de la *Réforme de l'État* d'autre part.

Alors, il n'est pas étonnant mes camarades, que les attaques idéologiques se focalisent contre le syndicalisme libre et indépendant auquel nous sommes attachés à F.O., le syndicalisme au sens noble du terme, celui de la *Charte d'Amiens*. Michel, lorsqu'il écrit dans son rapport que les priorités du capitalisme c'est de briser l'indépendance syndicale afin de se débarrasser de ceux qui refusent de s'adapter à la mondialisation, a cent fois raison. Parce que le but consiste à faire place aux syndicats potiches subsidiaires, pour servir les intérêts des patrons et de l'État. Mais encore faudrait-il dans l'organisation, ne pas fournir les armes à ceux qui souhaitent nous briser; la position commune MEDEF, CFDT, CFTC, CGC, FO, sur les voies et moyens de l'approfondissement de la négociation collective, laisse perplexes un certain nombre de militants dont je fais partie. Il ne s'agit pas là de faire un procès au *Bureau Confédéral*, mais il faut bien constater que si ce texte n'est pas un accord, il est néanmoins une opinion partagée sur la manière de conduire les relations sociales dans le pays.

Ce ne sera pas la première fois dans son histoire, où la *Fédération de la Chimie* ne partagera pas l'opinion de la Confédération, mais il s'agit du débat démocratique dans l'organisation libre et indépendante qu'est la C.G.T.F.O. Nous n'aurions pas dû signer ce texte pour 3 raisons: 1- parce qu'il a valeur d'engagement; 2- parce qu'il est contraire au principe de l'indépendance syndicale; 3- parce qu'il s'oppose à la résolution générale adoptée par le dernier Congrès Confédéral.

Ce texte nous engage parce qu'il peut permettre au législateur de modifier le *Code du Travail*, dans le sens de la déréglementation voulu par les patrons. Il en est ainsi de la généralisation: de la pratique référendaire; du mandatement; à la logique des accords majoritaires en l'absence d'accord de branche; aux accords d'entreprises de se substituer aux accords de branches; porte ouverte à la casse de nos conventions collectives.

Contraire à l'indépendance syndicale, rien que dans son préambule: *«Les organisations syndicales et patronales signataires souhaitent donner un nouvel élan à la négociation collective au sein d'un système performant de relations sociales respectueux des personnes, des prérogatives du législateur et de l'ordre public sociales, et adaptée à une économie diversifiée et ouverte sur le monde».*

Il y a tout dans cette phrase. *S'adapté*, le maître mot s'adapte, c'est reconnaître le bien fondé des restructurations des plans sociaux, des licenciements. L'économie diversifiée, c'est l'intégration des syndicats à la gestion capitaliste des entreprises.

Pour ce faire, les élus en C.E. se verront accorder de nouvelles prérogatives, puisqu'ils pourront formuler *«des alternatives économiques»*, porte ouverte à la généralisation de la méthode AOM où ce sont les élus du C.E. qui ont établi la liste du personnel à licencier!

L'économie ouverte sur le monde, c'est la mondialisation, c'est l'application des directives du traité d'Amsterdam, en matière de droit social pour harmoniser les règles de concurrence afin qu'elles soient identiques dans chaque pays. C'est-à-dire de réduire le financement des droits sociaux, retraite, sécurité sociale, etc... dans la logique de l'économie libérale mondialisée qui consiste à mettre en concurrence les travailleurs du monde entier, pour démanteler tous les éléments historiques que constituent les salaires de classes ouvrières de chaque pays, en commençant par l'Europe, là où il est le plus élevé.

Et que dire de la professionnalisation des délégués syndicaux appelée à devenir les supers interlocuteurs du patron, sinon qu'elle sera un mauvais coup porté au syndicalisme en général et à l'indépendance syndicale en particulier. Un chapitre de la résolution générale adoptée lors de notre dernier Congrès Confédéral précise: *«Par définition, un syndicat indépendant ne peut être législateur ou co-législateur gestionnaire ou co-gestionnaire d'intérêt capitaliste privé ou capitaliste d'état».*

On peut lire à la page 14 de la position commune: *«la transcription en droit interne des directives communautaires pourrait intervenir prioritairement par voie conventionnelle».*

Le bureau confédéral y voit là *«un facteur de renouveau des relations sociales»*. Nous y voyons une contradiction avec la résolution générale par rapport à l'indépendance syndicale, dans la mesure où nous deviendrions une sorte de co-législateurs sociaux des subsidiaires chargés de faire appliquer les directives communautaires, en lieu et place du législateur et encore, à propos du législateur, il faut savoir que depuis la loi du 3 janvier 2001, le gouvernement peut transposer par ordonnance n'importe quelle directive communautaire sans qu'il y ait débat sur le fond au parlement. Souvenez-vous, le 28 novembre 2000, à l'Assemblée Nationale, combien de députés ont protesté contre la transposition par ordonnance de 50 directives européennes dans la loi française, aucun ou si peu, et pourtant dans ces 50 directives: - il y avait le travail des enfants au-dessous de 16 ans; - la possibilité de licencier les femmes durant leur congé maternité; - la transformation des mutuelles en entreprises d'assurances.

Mes camarades, un domaine commun au législateur et aux interlocuteurs sociaux, c'est nous refaire le coup du sénat social de 1969. Nous ne pouvons pas accepter aujourd'hui ce que nous avons combattu hier. Le mouvement syndical libre et indépendant ne peut se fourvoyer dans les méandres d'un nouvel ordre social de type corporatiste.

Ceci étant dit, nous ne voyons pas d'intention belliqueuse de la part du *Bureau Confédéral* qui pense avoir nettement rééquilibré le texte patronal, dans le sens de la pratique contractuelle et du rapport de force. En quelque sorte, d'avoir évité le pire, oui, mais au prix de concessions qui nous font craindre que le pire est pour demain, quand sera abordé la loi sur le financement des syndicats.

Mais étant optimiste de nature, j'ai confiance en l'organisation à laquelle nous appartenons pour qu'elle ressaisisse la seule position commune sur laquelle nous ne devons pas transiger, c'est celle de la défense des intérêts collectifs et particuliers des travailleurs, fidèles en cela aux principes définis dans la Charte d'Amiens.

Mes camarades, aujourd'hui, nous sommes confrontés entre deux conceptions de la société, ou la démocratie ou l'association capital-travail, la liberté ou la soumission au bien commun.

Nous sommes résolument dans le premier camp, pour la République, la démocratie, la laïcité, la liberté, l'indépendance, le progrès social, plus que jamais: *Paix, pain, liberté!* sont nos mots d'ordre!

VIVE LA FÉDÉCHIMIE FO. VIVE LA CONFÉDÉRATION FO.

-----

## RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Le XV<sup>ème</sup> Congrès de la Fédéchimie C.G.T.F.O., réuni les 15,16 et 17 novembre 2001 au Cap d'Agde (Hérault), devant l'extrême gravité de la situation internationale, estime devoir expliquer la montée des périls et ses enjeux.

Le XV<sup>ème</sup> Congrès de la Fédéchimie C.G.T.F.O. est l'un des tous premiers congrès syndicaux à se tenir en France, en état de guerre depuis le 11 septembre. C'est parce que cet acte odieux du fanatisme le plus obscurantiste (au nom des religions) accélère «*une nouvelle donne mondiale*» dans tous les rapports «*politiques, économiques, financiers et industriels*» qu'il est indispensable d'en mesurer lucidement les terribles conséquences pour les travailleurs viscéralement attachés à la paix.

Une des conséquences, immédiatement visible, est le prétexte à «*rationaliser*» la récession économique (qui existait déjà) et à l'organiser méthodiquement à coup de centaines de milliers de licenciements et de restrictions au nom d'un prétendu «*patriotisme économique*». Celle-ci alimente pour les possédants une nouvelle forme d'exploitation juteuse et spéculative sur le dos des salariés.

Le Congrès de la Fédéchimie C.G.T.F.O. considère que les travailleurs ne doivent pas subir plus d'exploitations au prétexte du 11 septembre et entend affirmer leurs revendications avec encore plus de force et de pertinence.

La Fédéchimie C.G.T.F.O. n'acceptera aucune restriction de nos libertés individuelles et publiques de contestation.

Le XV<sup>ème</sup> Congrès de la Fédéchimie C.G.T.F.O. manifeste, dans cette situation internationale désastreuse, le souci exclusif de la solidarité des exploités du monde entier et en appelle avec les syndicats affiliés à la CISL (*Confédération Internationale des Syndicats Libres*) à resserrer leurs rangs sur le mot d'ordre internationaliste: «*PAIN, PAIX, LIBERTÉ*».

Le XV<sup>ème</sup> Congrès confirme par conséquent toutes les observations de la Fédéchimie sur l'étendue des coups portés aux acquis sociaux: déréglementations diverses, reculs conventionnels, reculs de la démocratie sociale sur la protection sociale collective).

Le XV<sup>ème</sup> Congrès de la Fédéchimie C.G.T.F.O. constate que l'État abandonne les principes d'égalité républicaine en privatisant comme jamais des pans entiers de Service Public (Poste, Télécommunications, SNCF, enseignement, santé, EDF GDF, énergie nucléaire, etc...) pour appliquer les directives européennes qui répondent aux exigences patronales de profits futurs.

-----

## L'UNION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE - FORCE OUVRIÈRE, A MONSIEUR LIONEL JOSPIN...

LETTRE OUVERTE AU PREMIER MINISTRE

Paris, le 13 novembre 2001,

Monsieur le Premier Ministre,

Les Fédérations FORCE-OUVRIÈRE de la Fonction Publique soussignées, ont décidé de s'adresser

solennellement au Gouvernement pour stigmatiser les situations conflictuelles qui se développent dans la Fonction Publique.

La réalité du «dialogue social» pratiquée par les membres du gouvernement dans les différents secteurs de la Fonction Publique est à l'opposé des discours ou des positions officielles.

Faut-il qualifier ces dérives qui, dans la Fonction Publique, consistent à informer systématiquement la presse des décisions gouvernementales sans un minimum de concertation avec les organisations syndicales représentatives? C'est ainsi que nous avons appris par la presse qu'il avait été décidé de majorer l'augmentation des traitements prévue en mars 2002 pour tenir compte de l'évolution réelle des prix en 2001.

Outre l'aspect électoraliste de cette décision, pourquoi le gouvernement a-t-il refusé de traduire clairement cet objectif dans le projet de relevé de conclusions lors des dernières négociations salariales? Il en est de même pour le congé de fin d'activité dont la reconduction a été annoncée par la presse. Contrairement à ce qui a été fait pour les salaires, aucune confirmation officielle même postérieure ne nous a été faite si ce n'est par une circulaire de la D.G.A.F.P. adressée aux services.

Est-il besoin de préciser que la reconduction du C.F.A. avait été revendiquée sans succès par toutes les organisations syndicales lors des dernières négociations salariales? De plus, les conditions d'élaboration du protocole pour l'insertion des travailleurs handicapés dans la Fonction Publique sont inacceptables et ont même été dénoncées par une organisation syndicale signataire.

Cette nouvelle méthode de négociation, qui avait déjà été tentée suite à l'échec des négociations sur le temps de travail, s'apparente aux méthodes de négociation d'un marché de gré à gré. Cette conception du dialogue social a également présidé aux discussions ministérielles sur les modalités d'application du décret d'août 2000 sur le temps de travail. Elle se révèle également dans le télégramme commun de la Fonction Publique et du Ministère de l'Intérieur qui impose les 1600 heures comme plancher et plafond dans la Fonction Publique Territoriale.

Le dialogue social dans la Fonction Publique se limite aujourd'hui à tenter de faire avaliser par les organisations syndicales les décisions gouvernementales résultant soit:

- d'engagements européens dans les programmes pluriannuels des finances publiques comme, par exemple, sur les traitements et les pensions des fonctionnaires,
- d'orientations gouvernementales sur la réforme de l'État comme par exemple, certaines modalités de gestion «des ressources humaines» qui vont être reprises lors du prochain C.I.R.E. alors qu'elles figurent dans le projet de relevé de conclusions des dernières négociations salariales qui n'a été signé par aucune organisation syndicale.

On est donc loin du «donnant-donnant» préconisé par certains, car ici, comme dans le secteur privé, la négociation ne semble possible que sur les revendications des employeurs!

Comment ne pas ironiser à partir des propos du Ministre de la Fonction Publique tenus le 28 novembre 2000 lors d'un colloque européen: «Je crois que le fait du prince, même si le prince est élu, est un privilège archaïque». Que dire du changement de statut de la Direction des constructions navales dans le cadre d'une loi de finances rectificative qui bafoue le dialogue social et la préservation des acquis des agents de l'État?

En fait nous avons rarement connu une telle dégradation du dialogue social dans la Fonction Publique. Ce n'est pas en confiant à M. Jacques Fournier le soin de rédiger un nouveau rapport sur ce point que nous serons rassurés, dans la mesure où le dialogue social se nourrit plus d'actes que de discours ou de déclarations d'intention.

Nous sommes très inquiets des propositions suggérées ici ou là - y compris par M. Michel SAPIN, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État - qui, dans le cadre de la «contractualisation de l'État», tendent à «créer du droit» dans les négociations internes à la Fonction Publique. Il est vrai que les revendications du MEDEF visent à instaurer, au nom du libéralisme, la primauté du contrat sur la loi.

Les fonctionnaires placés dans une situation réglementaire ou statutaire ne peuvent être régis par un accord collectif de travail. Les accords négociés ou concertés constituent une déclaration d'intention et sont dépourvus de valeur juridique et de force contraignante. Pis encore, comment imaginer que, dans notre État de droit des dispositions contractuelles ou réglementaires ne puissent s'appliquer que s'il y a un accord au niveau local, comme cela a été demandé par une organisation syndicale lors de la négociation sur le temps de travail. A moins de substituer des conventions collectives au Statut général de la Fonction Publique et de généraliser le droit d'adaptation ou d'interprétation des dispositions réglementaires comme cela est envisagé pour la Corse!

C'est pourquoi, lors de la réunion de la Commission permanente de modernisation des services publics du 8 novembre dernier, la FGF-FO a interrogé le Ministre de la Fonction Publique sur le sens qu'il fallait donner aux «notes de la Fondation Jean Jaurès» (n°24 de septembre 2001) préfacée par M. Dominique STRAUSS-KAHN qui n'hésite pas à écrire qu'il lui «arrive de penser que certains syndicats de fonctionnaires seraient plus ouverts à la recherche d'un compromis efficace s'ils sentaient le vent du boulet libéral les caresser de plus près...».

Ce document revêt d'autant plus d'importance qu'il a été rédigé par M. Jean PEYRELEVADE, qui, selon



la presse, s'est fait attribuer par le Crédit Lyonnais une retraite annuelle de 3,2 M.F., par Mme Lucie SCHMID chargée de mission auprès de la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité et par M. Alain BERGOUNIOUX, chargé de mission auprès du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État et par ailleurs chargé de la communication du Parti Socialiste.

Michel SAPIN nous a répondu que la parole était libre et nous a vanté les mérites du statut de 1945, en faisant l'impasse sur le statut de 1947 et surtout de 1983-1984. Permettez-nous de citer quelques propositions faites dans ce document :

«...Il faut revenir à l'esprit et à la lettre du statut de 1945 comme le fait par exemple la Cour des Comptes aujourd'hui sur les régimes indemnitaires. Le reste relève de la négociation collective décentralisée dans laquelle il faut donner une forte prime à la mobilité géographique ou fonctionnelle. Tout accord prévoyant des dispositions qui vont au-delà du Statut général de la Fonction Publique relèverait d'un régime calqué sur le secteur privé. ...Il serait peut-être excessivement rigide d'imposer un caractère majoritaire pour qu'un accord soit valable.

En revanche, on pourrait considérer qu'un accord signé avec des organisations syndicales représentatives est applicable, sauf si les organisations syndicales responsables d'une majorité du personnel manifestent leur opposition. Ce faisant, la reconnaissance de la valeur juridique - c'est-à-dire engageant l'État - d'une signature contractuelle peut entraîner un débat constitutionnel sur un statut juridique de la négociation collective qui lui donnerait une valeur propre. Un tel débat est vraisemblablement le point de passage obligé d'une véritable modernisation de l'État employeur... Une large décentralisation des niveaux de négociation, elle suppose au préalable un système organisé de négociations. Certaines questions doivent continuer de relever d'accords cadre - par exemple la fixation de normes cadres pour la part de rémunérations liée à la performance. En revanche, la négociation salariale et la négociation sur les conditions de travail doivent être éclatées d'abord par catégorie de fonction publique puis, au sein de celle d'État, ministère par ministère, et même direction par direction».

«La parole est libre», certes, mais nous nous posons des questions sur les objectifs réels du gouvernement compte tenu des fonctions antérieures ou actuelles des personnalités qui ont rédigé ce document

Les propositions faites par le gouvernement dans le cadre de la réforme de l'État, sous prétexte de transformer la Fonction Publique à l'image de la société (de plus en plus libérale) reprennent trop souvent celles préconisées par les libéraux qui veulent asservir l'État au marché. Souvent comme pour les pensions des fonctionnaires, les différences portent plus sur la méthode que sur le fond.

A quelques jours de la remise du premier rapport du C.O.R., les Fédérations Force-Ouvrière de fonctionnaires soussignées réaffirment leur totale opposition à toute remise en cause du Code des pensions civiles et militaires de retraite et continueront à combattre avec les fonctionnaires, aujourd'hui et demain, ce qu'ils ont combattu avec succès en 1995.

Rarement le climat social a été aussi tendu dans la Fonction Publique, c'est pourquoi, plus que jamais, le gouvernement doit clarifier ses positions sur la réforme de l'État Les fonctionnaires sont dans leur ensemble, très attachés aux principes républicains d'égalité, de laïcité, de neutralité qui ont forgé progressivement notre Fonction Publique de carrière. A ce sujet nous nous sommes félicités de l'action menée par la Fonction Publique lors de la présidence française de l'Union européenne pour tenter de trouver des solutions politiques à la remise en cause, quasi inéluctable, des concours internes de la Fonction Publique, sous prétexte de libre circulation des ressortissants européens.

Cependant nous ne pouvons accepter que la majorité libérale européenne joue la montre en attendant que la Cour de Justice des Communautés Européennes nous condamne à ouvrir nos systèmes de promotion interne à l'ensemble des ressortissants européens, ce qui aurait pour conséquence de faire exploser le principe de carrière qui est l'un des piliers du Statut de la Fonction Publique. Il faut donc que le gouvernement reprenne ce dossier, à moins qu'il n'attende lui aussi un prétexte pour remettre en cause le Statut général.

Au moment où la Fonction Publique joue son avenir, les Fédérations FORCE OUVRIERE de FONCTIONNAIRES tenaient à vous rappeler leur attachement indéfectible au Statut Général de la Fonction Publique Laïque et Républicaine.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier, Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Pour les Fédérations F.O. de Fonctionnaires et au nom de leurs secrétaires généraux :

Xavier BEUGNET - Police

François CHAINTRON - FNEC-FP

Francis LAMARQUE - Adm. Générale de l'État

Jacques LEMERCIER - Postes et Télécoms

Jacky LESUEUR - Finances

Camille ORDRONNEAU - Serv. Publics et de Santé

Michèle SIMONNIN - Pers. Dépts. et Régions

Albert SPARFEL - Défense, Indust., Armem. et ass.

Yves VEYRIER - Equip., Transports et Services

**Roland GAILLARD - Secrétaire Général**

# ÇA VA PÉTER...

«Le pluriel ne vaut rien à l'homme» (G. Brassens)

«*Quand on va s'arrêter, nous, les Anesthésistes, cela fera comme le World Trade Center, on a beau leur dire qu'on n'en peut plus, ils ne font rien et ça va exploser.*»

C'est ce que me disait un ami anesthésiste après une semaine de cent heures de travail, un peu avant que toutes les grèves n'éclatent dans le milieu médical; 17 novembre 2001: grève totale des internes, grève des gardes de nuit des médecins généralistes, de week-end, et les syndicats durcissent le mouvement, dans un contexte social où, même les policiers et les gendarmes se plaignent bruyamment. Car au gouvernement silence radio.

## «**Deux millions de connes**».

C'est pour tout pareil: deux millions de femmes réclament la formation de gynécologues médicaux et Bernard Kouchner leur répond le plus sérieusement du monde qu'elles sont: «*deux millions de connes*»; elles expliquent la prévention qu'elles font au quotidien et on l'entend dire à la TV: «*la prévention, ce parent pauvre de la médecine, les médecins actuels soignent la maladie, ils ne la préviennent pas... Si on diminue de 5% les dépenses de santé des français, et qu'on les donne aux pays sous développés pour soigner le SIDA, les français seront toujours aussi bien soignés*» (dixit).

Pourtant, au printemps 2001, l'Académie de Médecine aurait appelé le Président de la République au secours en ces termes: «*L'indigence intellectuelle de l'actuelle politique de santé fait fuir les médecins des structures hospitalo-universitaires et la santé publique est en danger*».

## **Le 7 octobre 2001, du rouge sur le bobo:**

Bernard Kouchner réagit en augmentant de 15% le numerus-clausus: en réalité 30.000 médecins en moins que cette année en chiffres absolus pour 2020 mais le Dr Rachel Bocher, psychiatre, Présidente de l'*Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers* s'indigne avec justesse: «*Il y a quelques jours, dans le quotidien Libération, le Ministre délégué à la santé, Bernard Kouchner, a dit que les infirmières pouvaient devenir médecins*».

Qui nous soignera donc quand nous serons vieux, nous les enfants du baby puis papy boom. D'ailleurs, serons-nous vieux avec ce que le gouvernement de la gauche plurielle prépare? Peut-être même envisagent-ils une petite guerre, sainte, comme ils disent, pour arranger les chiffres de densité médicale en 2020?

Les gynécologues, comme tous les médecins, ont élu des médecins aux *Unions Professionnelles des Médecins* des différentes régions. Leur cotisation y est obligatoire. Les médecins élus y travaillent en Commissions et leur mission est d'évaluer les pratiques médicales. Comme beaucoup de médecins, les électeurs auraient espéré que la Commission Évaluation ou celle de la Santé Publique aurait évalué par exemple la partie de la pratique médicale consacrée à la prévention que chaque médecin dans l'intimité de son cabinet et celle du colloque singulier qu'il pratique tous les jours.

Mais non: jouant habilement sur les mots et la crédulité de ses membres, ce sont les pratiques consensuelles qu'ils évaluent, autrement dit la normalisation de l'acte et que croyez-vous que l'Union Régionale des Médecins des Pays de la Loire prépare? Entre autres, mais pour éclairer les «*deux millions de connes*» de Bernard Kouchner: Le suivi d'une grossesse et le dépistage du cancer du sein. Deux domaines de compétence des gynécologues médicaux pour lesquelles de «*bonnes pratiques cliniques*» vont être élaborées, mises en kit, de façon à robotiser, via les logiciels ad hoc, la pratique des médecins généralistes sans doute, et plus tard, quand il n'y aura plus assez de généralistes ni de gynécologues, les sage-femmes, voire les infirmières: Bernard Kouchner vient de le proposer...

## **Démédicalisation et déterritorialisation: le terrorisme gouvernemental à l'œuvre**

Que des médecins généralistes soient aussi compétents que des gynécologues, ce n'est pas un mal. Mais pourquoi démédicaliser ainsi, détruire un tissu médical calqué sur le tissu communal, un médecin ou

plus par commune, c'était le bon temps. Maintenant, c'est la désertification médicale en zone rurale. Ce tissu souple, comme un jersey qui faisait la France de la République, est lacéré par ceux-là même qui devraient se comporter en serviteurs de la République, mais il est vrai, en réalité, subsidiaires de Bruxelles! C'est un retour au découpage féodal, avec nomination de chefs tribaux. Ils appellent même cela des «Réseaux», terme à la connotation malicieusement mafieuse. Ne parle-t-on pas de réseau de la drogue, de la prostitution ou Alkaïda?...

La médecine va être découpée en réseaux: la maison de la naissance, celle des céphalées existent déjà, il y a même celle du regard. C'est que le tchadri n'est pas loin. Jean Claude BARREAU, le curé des lou-bards, un temps dans le gouvernement de la gauche plurielle disait samedi 1er décembre 2001 sur France Culture: «*Mais l'Église au Moyen Age, c'est très bien ce qu'elle a fait: ni plus ni moins: elle a transformé les petits chefs mafieux en chevaliers*».

Ce qui se passe actuellement ressemble étrangement à cette démarche, au mépris de la Démocratie et des valeurs républicaines. Les Médecins des Unions font ce qu'on leur dit de faire. Un Président d'un Syndicat Départemental majoritaire disait récemment lors d'une de ces commissions qu'il avait dit au Directeur de l'ARH dont dépendait son Union (localement je veux dire) car je croyais naïvement qu'il n'y avait pas de lien de subordination légal, «*ce n'est pas la peine de former plus de médecins si on ne peut pas les payer*». Et l'Observatoire de la Démographie, cela va coûter combien, et les différentes Agences?... A l'hôpital Georges POMPIDOU, ce monstre, dont les scandales ont été récemment dénoncés par le Pr Even, le mépris pour le corps médical a engagé ses bâtisseurs dans des gaspillages sans nom.

## **Brigandages**

Cependant, comme tous les médecins vont devenir rares et que cela est prévu et organisé même s'ils gardent le secret là dessus, la désertification médicale entreprise au nom de l'Europe de Maastricht est maintenant visible (impossible d'augmenter le numerus-clausus, prétendent-ils). Ce qui leur permet d'organiser à plus ou moins court terme la sous traitance généralisée.

Les sage-femmes, par exemple, seront heureuses dans un premier temps d'être revalorisées, mais il ne faut pas que cela coûte, n'oublions pas les préceptes de Bernard Kouchner et l'expérience des Orthoptistes. On inventera alors divers aide-techniques appelés assistants, ou même des «*sous officiers de santé*», autrefois auxiliaires, prendront du galon. Exemple criant: en juillet dernier, les orthoptistes ont vu leur champ de compétence élargi. Aussitôt après, une dé-cotation de l'acte a été décrétée. Un pas de plus: les auxiliaires de santé vont même intégrer la même filière de formation que les étudiants en médecine (Jack Lang).

La confusion est même préparée: sur la carte de «*professionnel de santé*», nécessaire à la télétransmission, le titre de *Docteur en médecine* a même sauté... Dans les grandes cliniques, avec la même blouse blanche sur l'aide technique que sur le dos du médecin, le patient n'y verra que du feu... Quand le généraliste fait une visite, il touche 135fr., acte intellectuel, diagnostic, traitement et responsabilité médico-légale comprise. Quand il a une panne de frigo, simplement pour le diagnostic, il se verra facturer un déplacement deux à trois fois plus cher, ce qui est plus conforme à la réalité de la dépense. Le déplacement est payé 9fr. à l'infirmière et au kiné, 25fr. au médecin spécialiste et cela depuis presque une dizaine d'années.

Cela n'est pourtant pas cher. Surtout quand ils se déplacent à minuit pour une urgence: renouvellement de pilule d'un patient à la CMU (histoire vécue). Quand on a déjà du mal à faire sortir le compte bancaire du rouge, comme actuellement beaucoup de médecins, cela explique leur légitime colère! Ils sont pour 80% des généralistes en grève des gardes de nuit. Les syndicats majoritaires CSMF, UNOF et SML appellent à durcir la grève avec celle des gardes de week-end. Les internes sont en grève, les infirmiers aussi. Cassés, brimés, pas défendus, les médecins en ont marre. Et ils ne sont pas les seuls.

Et les mères UBU-AUBRY, UBU-GUIGOU et le grand-père UBU-DELORS qui donne des cours d'éducation à l'UNESCO, et autres acolytes, vont vous parler de «*précaution sanitaire*» et de «*repos de sécurité*», l'Arlésienne, alors qu'ils l'ont bien organisée cette pénurie: il y avait trop de médecins, paraît-il, mal déployés, comme les policiers, mal déployés... quand ils osent demander aux médecins (ils n'ont vraiment peur de rien) une «*thérapeutique citoyenne*» (sic).

Il a raison ce médecin anesthésiste épuisé et en colère lorsqu'il déclare: «*cela sera pire que les tours du World Trade Center le 11 septembre 2001*».

**Docteur FURAX.**



# EN VRAC...

## VIVA IL DUCE!

Vers la mi-novembre s'est déroulé le congrès de la Fédération Professionnelle C.G.T.F.O. à laquelle je suis toujours adhérent en tant que retraité. Nous étions quelques-uns que le bureau fédéral avait invités, probablement pour nous montrer que l'organisation ne dérogeait pas et que les nombreux jeunes militants la maintenaient dans la ligne de l'indépendance et de la défense des intérêts particuliers des salariés.

Pourtant, le dernier jour, à l'occasion des interventions des invités internationaux, on a pu entendre une énormité qui semble être passée comme une lettre à la poste, même si elle fut remarquée par les initiés, L'auteur en était le représentant de l'internationale professionnelle européenne, donc affiliée à la CES. D'abord, ce type était de la CFDT, pour envoyer quelqu'un qui a ce profil dans une organisation qui a dû se débarrasser du renégat Labi, il faut faire plus que de l'humour noir, de la provocation!

Et le pire advint. Ce zigoto s'est félicité de l'existence de «*comités de dialogue social*» européens, truc-muches qui réunissent les organisations d'employeurs et les organisations de salariés. Et si ces «*dialogues*» débouchent sur des accords, ceux-ci deviendront des directives de la commission européenne. Comme je n'étais qu'invité, je n'ai pas voulu faire un scandale qui aurait pu faire du tort aux camarades du bureau fédéral, j'ai donc pris sur moi de ne pas me lever en faisant le salut fasciste et en criant «*Vive Mussolini!*». Car ce que venait de dire l'ectoplasme européen c'était du pur Giuseppe Bottai, le ministre des corporations du Duce.

La boucle est en train de se boucler. Le corporatisme, c'est la doctrine sociale du fascisme ainsi que celle de l'Église catholique et cette saloperie vérolée qu'est la C.E.S. travaille à pleins tubes pour le Vatican. Si, pour le moment ils essaient de nous enculer avec beaucoup de vaseline, cela me rappelle un aphorisme attribué à Mao-Zédong: «*Si tu te passes ta main entre les cuisses et que tu y trouves deux paires de couilles, ne crois surtout pas que tu est devenu un surmâle, c'est que ton ennemi est dans ton dos*».

Je ne fais de procès d'intention à personne, mais il ne sera plus possible de tergiverser encore longtemps en refusant de prendre position sur la bien pensance européiste. Il va falloir choisir entre résister et capituler, le refus de choisir revenant à mettre le doigt dans l'engrenage de la capitulation. D'un côté l'indépendance de l'organisation de classe et la défense des intérêts particuliers des salariés, de l'autre le corporatisme. Et pour chacun d'entre nous le choix est d'abord individuel, personnel, avant de devenir un choix collectif. Vous ne serez pas étonnés d'apprendre que mon choix est de combattre le corporatisme, donc la chienlit européiste de la C.E.S.

## ILS NOUS PRENNENT TOUT

Il y a 66 ans, nombre paraît-il maléfique, des militants anarchistes notamment bordelais, mais aussi un parisien et un autrichien, furent poursuivis et certains condamnés pour pratique de la vasectomie.

L'affaire s'était terminée par un arrêt de la cour de cassation plutôt tordu (ce qui est normal quand il s'agit de droit) qui faisait jurisprudence, même s'il n'était pas appliqué: le seul consentement de la personne ne suffisait pas «*à justifier une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs*».

Le 4 juillet 2001, par la loi 2001-588, le parlement français a enfin décidé que la ligatures des trompes (chez les femmes) et des canaux déférents (chez les hommes) pourra être pratiquée sur une personne majeure exprimant une volonté libre et délibérée. Dont acte.

En plus, nous n'oublions pas et nous ne craignons pas de faire savoir que ce sont des compagnons anarchistes qui ont été précurseurs dans ce domaine.

Marc PRÉVÔTEL.

## MÉTHODE JOSPIN OU MÉTHODE PÉTAÏN ?

«*Comprenez bien le sens et la grandeur du nom de chef. Le chef, c'est celui qui sait à la fois se faire obéir et se faire aimer. Ce n'est pas celui qu'on impose mais celui qui s'impose*».

Qui parle ainsi? Pétaïn, le 1<sup>er</sup> mars 1941, dans son «*Appel aux travailleurs*».

Au moment où le parti «*néo-socialiste*» français ressort son projet de 6<sup>ème</sup> République (voir «*Libération*» du 6.11.01), cette définition pétaïniste prend un relief particulier.

Car ce projet de régime, taillé sur mesure pour le pas encore candidat Jospin, est un régime présidentiel, sans Premier Ministre, où le Président de la République serait le chef de l'exécutif.

Pour que cela n'ait pas trop l'air d'une dictature jacobine, le Parlement serait renforcé, entre autres: - suppression de l'article 49-3 (mascarade!); mais surtout: - transformation du Sénat en une assemblée consultative des forces économiques, sociales et locales.

Nous y voilà! Après Pétain en 1941, après De Gaulle en 1969, voici Jospin en 2002. Bel alignement de cléricaux fascistes! On nous objectera que ce projet constitutionnel n'est pas signé Jospin, mais Peillon. Allons ! Celui-ci est le porte-parole du P.S., et son projet porte le logo de la «*Fondation Jean-Jaurès*» avec de nombreuses références au programme jospinien de 1991 intitulé: «*L'invention du possible*». Bref, c'est la garde rapprochée.

Il paraît qu'il s'agit de casser l'image de la cohabitation, comme le fait Schrameck, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, avec son «*Matignon rive gauche*», sorte de *Loft Story* politico-littéraire que l'on s'emmerde à lire et où les caméras sont aussi dans les chiottes (à ce qu'il paraît car je n'ai pas lu cette prose).

En tout cas, Schrameck voit juste quand il écrit dans son bouquin de 4 sous à propos de Jospin: «*Il est aujourd'hui celui qui est le mieux placé pour confirmer la crédibilité, l'authenticité et la postérité des valeurs de la gauche*».

Pour la postérité, voir plus haut! Pour l'authenticité, rien à dire: ils sont authentiquement néo-fascistes! Pour s'en convaincre, voyons ce qu'ajoutait ce «*brave maréchal*» en mars 41: «que la lutte des classes, fatale à la Nation, ne disparaîtra qu'avec les causes qui ont dressé ces classes les unes contre les autres».

Pour Pétain, il faut que le prolétaire retrouve, dans une communauté de travail, les conditions d'une vie digne et libre, en même temps que des raisons de vivre et d'espérer. Cette communauté, selon lui, c'est l'entreprise, dont la transformation peut seule fournir la base de la profession organisée, qui est elle-même une communauté de communautés.

Pétain prévoit des comités sociaux où patrons, techniciens et ouvriers rechercheront ensemble les solutions des problèmes dans une commune volonté de justice, dans le souci constant d'apaiser par l'entraide les misères et les angoisses de l'heure.

Et d'exhorter les travailleurs français à adhérer avec enthousiasme et désintéressement à cette grande œuvre de reconstruction sociale, en abandonnant au préalable la défense de leurs intérêts particuliers et en se pénétrant de la doctrine du bien commun.

N'est-ce pas là le programme de la «*refondation sociale*», même si le mot n'était pas inventé, promue par l'association MEDEF-CFDT et surveillée d'un œil bienveillant par l'État néosocialiste?

Ne croit-on pas lire Gautier-Sauvagnac ou Notat? N'est-ce pas la vermine autogestionnaire qui refait surface, c'est-à-dire l'idéologie néo-corporatiste de la doctrine sociale chrétienne?

A partir de là, qui, dans le mouvement syndical, peut encore croire ou feindre de croire, et faire croire aux travailleurs, qu'il est possible de faire confiance à des gouvernements pour la sauvegarde des droits sociaux conquis?

Pire, les principales revendications, comme les retraites, ne sont-elles pas déjà sacrifiées? Car après le 16 octobre 2001, le P.S. n'a même plus à craindre le retour en force de cette revendication et Jospin sera peinard avant les élections. Au mieux, on lui demandera, ainsi qu'aux autres candidats, ce qu'il ferait sur ce dossier et il répondra en langue de bois qu'une réforme ambitieuse et innovante sera nécessaire pour sauvegarder les retraites, réforme qui est déjà prête dans les cartons de Guigou.

N'est-ce pas là le signe qu'une «*recomposition syndicale*» est en cours, qui ne dit pas son nom? N'est-ce pas à qui se parera des plus beaux atours pour être le syndicat néo-socialiste officiel: éjection de Notat à la CFDT, séparation du P.C. pour Thibault et la C.G.T., signature de la «*position commune*» sur la négociation collective pour la C.G.T.F.O.?

N'assiste-t-on pas à une réminiscence du «*glissement du syndicalisme loin de son chemin de self-dé-*

*termination*» que Bothereau caractérisait en 1947 comme «*un mal endémique pour le syndicalisme ouvrier, sans doute congénital, n'ayant jamais cessé de le menacer*»?

A nous, anarcho-syndicalistes, de combattre cette dérive, sans violence ni haine, mais sans faiblesse, avec nos mots d'ordre:

***POUR L'INDÉPENDANCE SYNDICALE CONTRE TOUTES LES DICTATURES (DONT CELLE DU PROLÉTARIAT) ET «À BAS LA CALOTTE»!***

Et précisons pour nos détracteurs qu'affubler de l'étoile rouge les militants présumés «*trotskistes*» ne donne pas un brevet d'indépendance syndicale, au contraire!

**YannPERROTTE.**

-----

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»

19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 numéros: 150 francs. Abonnement de soutien: 200 francs.

Verser à: Mme PESTEL-HÉBERT - CCP 515-14 C Nantes

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Directeur de publication: Alexandre HÉBERT

-----